

Lignes Directrices pour l'utilisation des Standards Sociaux et Environnementaux REDD+ au niveau des pays¹

Version préliminaire 2, 5 Avril 2012

Introduction aux lignes directrices

Ce document fournit des lignes directrices sur les étapes nécessaires pour utiliser les Standards Sociaux et Environnementaux (REDD+ SES) au niveau des pays pour l'évaluation multipartite dirigée par les pays de la conception, mise en œuvre et résultats du programme REDD+, le 'processus REDD+ SES', et accompagne un document distinct qui définit les principes, les critères et le cadre pour les indicateurs, «le contenu REDD+ SES».

Le contenu REDD+ SES, fourni des 'sauvegardes' qui définissent des principes ou des conditions qui doivent être en place pour veiller à ce que les gens et l'environnement ne soient pas lésés mais en réalité bénéficient des programmes REDD+. Ensemble, le contenu et le processus REDD+ SES fournissent un «système de standards», qui est un mécanisme qui peut être utilisé pour montrer si et comment les sauvegardes sont respectées, y compris la façon dont de nombreux bénéfices sont générés.

Le processus de dix étapes pour l'utilisation des REDD+ SES est organisé autour de trois éléments de base (voir l'Annexe 1 sur l'organigramme):

1. Réunions de sensibilisation/renforcement de capacités et ateliers ([page 5](#))
- **Gouvernance:** une approche multipartite pour assurer une participation équilibrée des parties prenantes dans l'utilisation des standards.
 2. Mettre en place l'équipe de facilitation ([page 6](#))
 3. Créer le Comité des Standards ([page 7](#))
- **Interprétation :** l'adaptation des indicateurs et des processus d'évaluation au contexte du pays
 4. Élaborer un plan pour le processus REDD+ SES ([page 11](#))
 5. Développer une version préliminaire d'indicateurs spécifiques à chaque pays ([page 12](#))
 6. Organiser des consultations sur les indicateurs ([page 14](#))
- **Evaluation:** la collecte d'informations pour évaluer la performance, la revue du rapport préliminaire d'évaluation par les parties prenantes et la publication.
 7. Préparer un plan de suivi ([page 16](#))
 8. Développer le rapport préliminaire d'évaluation de performance ([page 18](#))

¹ "Niveau pays" se réfère au niveau de la juridiction qui conduit au programme REDD+, qui pourrait être national, régional, provincial ou d'autres niveaux.

9. Organiser la revue du rapport préliminaire d'évaluation par les parties prenantes ([page 19](#))
10. Publier le rapport d'évaluation ([page 20](#))

Les dix étapes ne doivent pas nécessairement être suivies de façon séquentielle. Plus précisément, l'étape 1. Les Réunions de sensibilisation/de renforcement de capacités et des ateliers pourraient être entreprises à n'importe quelle étape et même combinée avec d'autres étapes, et l'étape 3. La création du Comité des Standards pourrait être entreprise à tout moment avant l'approbation des indicateurs spécifiques à chaque pays (étape 6), en fonction du contexte du pays.

Le processus REDD+ SES devrait être intégré à l'ensemble du processus de conception et de mise en œuvre du programme REDD+ et avec n'importe quels autres mécanismes de sauvegardes mis en œuvre dans le pays (CCNUCC, FCPF, ONU-REDD, autres donateurs multilatéraux et bilatéraux, cadres juridiques national et politique etc.).

- **Les Lignes directrices** du présent document doivent être suivies pour assurer la cohérence et la qualité dans l'utilisation des REDD+ SES dans chaque pays.
- **Les Orientations** fournissent des conseils sur les bonnes pratiques.

Cette version préliminaire a été élaborée par le secrétariat international des REDD+ SES sur la base des 'Lignes directrices sur l'interprétation et l'application des Standards Sociaux et Environnementaux REDD+ au niveau des pays' (3 Février 2010), 'Les Orientations sur le processus de l'utilisation des Standards Sociaux et Environnementaux REDD+ au niveau des pays' (13 Juillet 2011)» et les remarques des pays pilotes utilisant REDD+ SES en 2010 et 2011.

Vos commentaires sont bienvenus à partir du 5 Avril au 4 Juin 2012 pour améliorer cette version préliminaire de document, qui sera applicable à l'utilisation des principes, critères et indicateurs de REDD+ Version 2 qui fait actuellement l'objet de commentaires publics (du 9 Février au 9 Avril 2012). Veuillez soumettre s'il vous plaît des commentaires en utilisant le formulaire prévu sur www.redd-standards.org et veuillez contacter info@redd-standards.org si vous souhaitez plus d'informations.

Introduction à l'initiative REDD+ SES

L'initiative sur les Standards Sociaux et Environnementaux REDD+ vise à renforcer l'appui pour les programmes REDD+, dirigés par les gouvernements, qui apportent une contribution importante aux droits de l'homme, luttent contre la pauvreté et la conservation de la biodiversité. Le système ou le mécanisme REDD+ SES se compose :

- des principes, critères et indicateurs qui définissent les conditions pour obtenir une performance sociale et environnementale élevée (Version 2 des REDD+ SES) et
- d'un processus pour l'utilisation des standards et la conduite d'une évaluation (ces lignes directrices).

Les principes, critères et un cadre pour les indicateurs sont définis dans la Version 2 de REDD+ SES.

- **Les principes** fournissent les principaux objectifs qui définissent une performance sociale et environnementale élevée des programmes REDD+.
- **Les critères** définissent les conditions qui doivent être remplies par rapport aux processus, aux impacts et aux politiques afin de fournir les principes.
- **Les indicateurs** définissent des informations qualitatives ou quantitatives nécessaires pour montrer la réalisation de progrès d'un critère. La version 2 des REDD+ SES sépare:
 - **l'essence'** d'un indicateur - l'idée de base - des
 - **les 'qualificatifs'**- des phrases décrivant des aspects clés du processus ou le résultat, les conditions clés, et d'autres points spécifiques qui doivent être pris en compte.

Notez que l'essence et tous les qualificatifs de chaque indicateur sont requis pour démontrer une performance élevée. Les qualificatifs ne sont pas des éléments optionnels.

Au niveau principe et critère, les standards sont génériques (c.-à-d. les mêmes dans tous les pays). Au niveau de l'indicateur, il y a un processus pour l'interprétation spécifique de pays pour développer un ensemble d'indicateurs qui soient adaptés au contexte d'un pays particulier. Pour cette raison, la version internationale des standards comprend seulement un "cadre pour les indicateurs" qui est destiné à guider le processus d'interprétation spécifique à chaque pays plutôt que de fournir des indicateurs spécifiques qui doivent être utilisés dans chaque pays.

Chacun des indicateurs du cadre vise à évaluer un aspect qui est important à traiter pour atteindre le critère. Les indicateurs peuvent généralement être caractérisés en trois catégories principales :

- **Indicateurs de politique** évaluent les politiques, les cadres juridiques et les institutions liées au programme REDD+ qui devraient être mis en place.
- **Indicateurs de processus** évaluent si et comment un processus particulier lié au programme REDD+ a été planifié/établi.
- **Indicateurs de résultats** évaluent les impacts du programme REDD+.

Une combinaison de ces différents types d'indicateurs peut assurer que les indicateurs soient suffisants pour évaluer efficacement la performance d'un programme REDD+ d'un pays par rapport aux principes et critères. Une justification doit également être fournie pour toutes les modifications apportées au type d'indicateurs.

Un processus multipartite a été développé pour utiliser les REDD+ SES au niveau des pays qui engage le gouvernement, la société civile et le secteur privé dans le développement, la revue et l'approbation des indicateurs spécifiques au pays et des rapports d'évaluation de performance du programme REDD+ par rapport aux indicateurs. Cette approche multipartite:

- Crée une plate-forme pour chercher le consensus et la confiance entre les diverses parties prenantes
- Améliore la qualité et la crédibilité de l'auto-évaluation multipartite

- Favorise l'appropriation partagée par le gouvernement et la société civile
- Augmente la transparence.

L'adaptation des indicateurs et du processus d'évaluation au contexte du pays par voie de consultation élargie des parties prenantes

- assurent que les standards et les processus d'évaluation soient pertinents et significatifs
- renforcent la compréhension et l'appropriation des détenteurs de droits et les parties prenantes.

Le REDD+ SES peuvent être utilisés pour:

1. **Fournir des conseils de bonnes pratiques** pour la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation d'un programme REDD+;
2. **Fournir un cadre pour les pays pour rendre compte de la performance** de leurs programmes REDD+ à travers un processus d'autoévaluation multipartite;
3. **Évaluer la conformité** de la performance sociale et environnementale d'un programme REDD+ par rapport aux exigences des standards (un vrai standard).

L'initiative REDD+ SES est actuellement focalisée sur les premier et deuxième niveaux, offrant aux pays participants un cadre cohérent et complet pour la conception et le compte-rendu sur la performance sociale et environnementale, développé à travers un processus international multipartite. A ce stade, le principal moyen pour garantir la qualité et la précision est la participation pleine et effective des détenteurs de droits et des parties prenantes dans le processus d'évaluation. Un processus formel de vérification - un contrôle indépendant sur la qualité et l'exactitude de l'évaluation - n'est pas encore inclus, mais pourrait être développé.

Bien que les REDD+ SES ne comprennent pas une vérification indépendante de l'évaluation, le processus REDD+ SES utilisé dans chaque pays, y compris le processus de gouvernance, de l'interprétation et de l'évaluation, seront examinés au niveau international pour assurer la cohérence entre les pays.

L'initiative REDD+ SES est supervisée par un Comité International de Standards représentant un équilibre des parties intéressées. La majorité des membres du comité provient de pays où REDD+ sera mis en œuvre, reconnaissant que les gouvernements des pays et la société civile des pays en développement devraient guider l'adoption des standards. Le processus de développement et d'utilisation des standards est facilité par un Secrétariat International composé de l'Alliance pour le Climat, la Communauté et la Biodiversité (CCBA) et CARE International avec l'appui technique de l'Initiative Proforest.

La Phase 1 de l'initiative REDD+ SES a culminé en Juin 2010 avec la publication de la version 1 des standards pour l'utilisation dans les pays pilotes. A partir de mai 2009, ces standards ont été élaborés à travers un processus inclusif et participatif, y compris des consultations avec les parties prenantes au niveau national et local dans quatre pays qui sont entrain de développer les programmes REDD+. Durant la phase 2 de l'initiative, de Juillet 2010 en Décembre 2011, les standards ont été appliqués dans quatre pays pilotes, y compris l'État d'Acre au Brésil, l'Équateur, le Népal et la province du Kalimantan Central, en Indonésie. Depuis Janvier 2012, la phase 3 de l'initiative implique l'expansion pour inclure de nouveaux pays dans l'initiative, y compris l'État d'Amazonas au Brésil, le Guatemala, le Libéria, le

1. Conscientisation et ateliers de Sensibilisation/Renforcement des capacités

Qui: les titulaires de droits et les parties prenantes, tels que les représentants: des agences gouvernementales, la société civile, les peuples autochtones et des organisations communautaires

Résultats: les réunions et les ateliers de sensibilisation du programme REDD+, les impacts potentiels et REDD+ SES et les autres mécanismes de sauvegardes

1.1 Objectifs

- Sensibiliser le public par rapport aux sauvegardes sociales et environnementales, y compris les standards, la façon dont ils sont appliqués et comment promouvoir la qualité et la crédibilité de leur utilisation.
- Sensibiliser et obtenir le retour des parties prenantes sur les impacts sociaux et environnementaux REDD+ (positifs et négatifs).
- Sensibiliser aux différents mécanismes de sauvegardes (UNFCCC, FCPF, ONU-REDD, autres donateurs multilatéraux et bilatéraux, cadres politiques et juridique national) y compris les obligations sous le CMNUCC pour mettre au point un système d'information sur les sauvegardes REDD+ sous l'égide du pays.
- Pour fournir des informations sur l'initiative REDD+ SES afin que les objectifs et le processus parties prenantes multiples soient bien compris.

1.2 Lignes directrices

Les détenteurs de droits et les parties prenantes pour les aspects sociaux et environnementaux de REDD+ devraient être inclus dans les campagnes de sensibilisation et dans les réunions de renforcement des capacités, y compris les représentants d'agences gouvernementales, les organisations de la société civile, les organisations de peuples autochtones, les organisations communautaires, le secteur privé et d'autres parties prenantes concernées.

1.3 Orientations

- 1.3.1 Il n'est peut être pas conseillé de couvrir tous ces objectifs pour tous les groupes lors de la même réunion. Certains de ces objectifs peuvent avoir été déjà abordés au cours des consultations/des ateliers antérieurs sur la REDD+ ou REDD+ SES dans le pays.
- 1.3.2 Il sera peut-être plus approprié de tenir des réunions séparées ou des réunions régionales avec des groupes de parties prenantes tels que les peuples autochtones et les communautés locales. Dans ces cas, la sensibilisation/le renforcement des capacités pourrait être combiné avec des consultations sur les indicateurs préliminaires spécifiques à chaque pays (voir 6. ci-dessous).
- 1.3.3 Il sera important de s'assurer que les membres de tout groupe consultatif ou de planification de REDD+ déjà établi dans le pays soient inclus, ce qui serait peut être plus efficace à travers un événement focalisé conçu spécialement pour eux. Cela pourrait être associé à la planification de la mise en œuvre du processus REDD+ SES.
- 1.3.4 Il est également utile de contacter les groupes de parties prenantes qui travaillent sur d'autres processus similaires, tels que les groupes d'aménagement du territoire national ou régional, des initiatives de gouvernance de forêt (p. ex FLEGT), les initiatives d'agriculture durable, etc.
- 1.3.5 Ces réunions et ces ateliers peuvent également fournir une opportunité pour sensibiliser le processus de planification et les stratégies du programme REDD+.

Gouvernance

Les structures institutionnelles et les processus décisionnels qui régissent l'utilisation du mécanisme REDD+ SES dans chaque pays assurent la participation équilibrée des titulaires de droits et des parties prenantes:

- Un Comité des Standards multipartite assure la supervision,
- Une équipe de facilitation du gouvernement et de la société civile organise le processus

2. Etablir l'Equipe de Facilitation

Qui: le gouvernement (typiquement une personne) et organisation non-gouvernemental (typiquement une ou deux personnes)

Résultats: l'équipe organise les réunions, préparer les avants projets, organise les consultations, organise la collection des données, l'analyse des données et la compilation et la revue par les parties prenantes des rapports d'évaluation, etc.

2.1 Objectifs

Faciliter le processus d'interprétation et d'application des REDD+ SES dans le pays.

2.2 Lignes directrices

2.2.1 Les responsabilités de l'équipe de facilitation devraient inclure:

- Organiser des réunions du Comité de Standards au niveau des pays et de veiller à la tenue des compte rendus, les procès-verbaux et la circulation des documents aux membres du comité.
- Organiser des consultations avec les parties prenantes et les périodes de commentaires du public et compiler les commentaires reçus.
- Préparer les versions préliminaires des indicateurs spécifiques à chaque pays et les réponses aux commentaires reçus lors des consultations des parties prenantes, avec l'appui des parties prenantes concernés ou potentiellement avec des experts à travers un groupe de travail technique le cas échéant, pour examen, discussion et approbation par le Comité de Standards au niveau des pays.
- Organiser la mise en œuvre du processus d'évaluation, y compris la collecte et l'analyse de l'information sur la performance sociale et environnementale du programme REDD+, et préparer les versions préliminaires d'un rapport de performance par rapport aux standards pour examen des parties prenantes et approbation par le Comité de Standards au niveau des pays.
- Assurer la coordination avec d'autres processus pertinents et mécanismes de sauvegardes.
- Apprendre de et contribuer au développement de bonnes pratiques pour l'utilisation de REDD+ SES à travers la participation d'au moins un membre de l'équipe de facilitation dans

tous les ateliers internationaux d'échanges internationaux et d'apprentissage de l'initiative REDD+ SES.

2.3 Orientations

Une équipe de facilitation composée des experts techniques gouvernementaux et non-gouvernementaux devrait faciliter le processus d'interprétation et l'application des standards dans chaque pays. Il est suggéré qu'elle soit limitée à un membre du personnel du gouvernement et à deux membres du personnel des organisations non gouvernementales, avec chacun attribuant une partie importante de son temps à l'initiative REDD+ SES. Le temps nécessaire combiné pour tous les membres de l'équipe variera selon le pays, mais est susceptible d'être au moins 50-100% d'une personne. Le travail de l'équipe de facilitation, tel que la préparation des avants projets d'indicateurs, les rapports d'évaluation et les réponses aux commentaires, peut bénéficier de l'appui d'un petit groupe de travail technique composé des parties prenantes concernées ou d'experts.

3. Créer le Comité de Standards

Qui: les représentants des parties intéressées (agences gouvernementales, populations autochtones, communautés locales, ONG, secteur privé, etc.). Au besoin, le même comité multipartite créé pour d'autres aspects du programme REDD+ ou pour d'autres mécanismes de sauvegardes.

Résultats: un comité multipartite équilibré pour assurer une supervision de l'utilisation de REDD+ SES

3.1 Objectifs

Assurer un suivi équilibré dans l'utilisation des REDD+ SES dans le pays y compris l'examen et l'approbation des indicateurs spécifiques au pays, des réponses aux commentaires publics/des parties prenantes reçus des parties prenantes lors des consultations, le processus d'évaluation et le rapport d'évaluation.

3.2 Lignes directrices

3.2.1 Le comité devrait inclure un équilibre entre les parties prenantes, y compris celles qui sont touchées par le programme REDD+ et les standards, et celles qui ont la connaissance d'experts relatifs aux standards. Les catégories de groupes de parties prenantes pertinentes pour le programme REDD+ qui devrait participer au comité comprennent:

- Les ministères (y compris sans doute les différents départements concernés par REDD+ comme le développement économique, la foresterie, l'agriculture, le développement rural, l'environnement et aussi potentiellement y compris le gouvernement régional /local),
 - Les populations autochtones
 - Les communautés locales
 - La société civile et les organisations non gouvernementales (y compris les ONG environnementales et sociales).
 - Le Secteur privé
- 3.2.2 Le rôle de ce comité est de superviser et d'appuyer l'utilisation des REDD+ SES dans le pays. Les responsabilités du comité devraient comprendre:
- Superviser l'interprétation et l'application des REDD+ SES dans le pays en question, aider et guider l'équipe de facilitation et veiller à ce que le processus REDD+ SES dans le pays soit effectivement adapté au contexte du pays, tout en étant aligné avec les stratégies au niveau mondial de l'Initiative REDD+ SES.
 - Fournir des conseils et aider l'équipe de facilitation afin d'assurer la participation effective des groupes de parties prenantes pertinents dans l'interprétation et l'application du mécanisme REDD+ SES.
 - Examiner et approuver les versions préliminaires des indicateurs spécifiques à chaque pays et préparer le processus d'évaluation pour les commentaires du public, la réponse aux commentaires, et les versions finales, en s'assurant que ceux-ci sont appropriés et effectifs pour démontrer efficacement la performance du programme REDD+ de leur pays par rapports aux principes et critères REDD+ SES.
 - Examiner et approuver les versions préliminaires des rapports sur la performance sociale et environnementale du programme REDD+ par rapport aux principes, critères et indicateurs REDD+ SES, qui sont développés pour examen des parties prenantes, la réponse aux remarques des parties prenantes sur les versions préliminaires de rapports, et la version finale du rapport pour publication.
 - Promouvoir l'intégration effective des REDD+ SES avec d'autres cadres de sauvegardes et processus appliqués au programme REDD+ du pays, par exemple les sauvegardes nationales REDD+, SESA du FCPF, l'ONU-REDD et les sauvegardes requises par d'autres accords multilatéraux et bilatéraux.
- 3.2.3 Le comité doit définir et adopter ses termes de référence, y compris les règles et règlements internes qui couvrent des questions telles que le processus de prise de décision, les critères et un processus pour devenir membre du comité et la durée de l'adhésion. Le processus décisionnel devrait chercher le consensus, mais également inclure un mécanisme de vote qui assure qu'aucun groupe ne puisse dominer ou être marginalisé.
- 3.2.4 La création du comité et toute la documentation à ce sujet devrait être transparente et accessible les rapports de réunions soient tous rendus accessibles au public, par exemple sur le site internet existant du gouvernement ou un site approuvé de REDD+. L'information sera

également affichée sur le site REDD+ SES (www.redd-standards.org) avec des liens vers les documents pertinents.

3.3 Orientations

- 3.3.1 Bien qu'il soit préférable de créer le Comité des Standards aussi tôt que possible dans le processus d'utilisation des REDD+ SES, dans la pratique, le comité peut être créé après le lancement des premières consultations sur les indicateurs spécifiques à chaque pays. Il est important que le comité soit créé à temps pour approuver la version finale des indicateurs spécifiques à chaque pays et la réponse aux commentaires.
- 3.3.2 Le cas échéant, il est important de construire à partir de et d'intégrer avec les structures existantes créées pour la planification et la mise en œuvre de REDD+ ou pour un autre mécanisme de sauvegardes. Là où il existe un organisme équilibré de parties prenantes, la duplication inutile des structures devrait être évitée. Dans d'autres cas, il sera nécessaire de créer le comité des standards au niveau des pays comme une entité distincte pour assurer un équilibre adéquate des parties prenantes.
- 3.3.3 Il est important d'assurer la liaison avec les comités ou groupes de travail créés pour d'autres initiatives relatives telles que l'aménagement du territoire ou de la gouvernance forestière.
- 3.3.4 Il peut y avoir une certaine souplesse dans les catégories en fonction des groupes spécifiques qui doivent être inclus dans un pays en particulier. Les intérêts et droits des femmes doivent être efficacement représentés, notamment au sein des peuples autochtones, les communautés locales et de la société civile. Sinon, une catégorie distincte pour les femmes peut être définie.
- 3.3.5 Dans les cas où un grand nombre de personnes d'un groupe particulier de parties prenantes veulent être impliqués, des sous-groupes ou groupes consultatifs pourraient être créés afin de nommer un représentant ou des représentants qui seront dans le Comité de Standards au niveau pays.
- 3.3.6 L'expérience suggère que la présence d'une seule personne représentant un groupe communément marginalisé n'est pas suffisante pour leur permettre de s'engager pleinement dans le débat, il est donc recommandé d'avoir plus d'un représentant pour certaines catégories. Cela peut être le cas de certains groupes qui n'accepteraient pas ou ne seraient pas à l'aise à l'idée de se faire représenter par d'autres.
- 3.3.7 En principe, les groupes de parties prenantes devraient identifier leurs propres représentants pour assurer leur légitimité. Dans la pratique, cela peut nécessiter la facilitation active de l'organisme qui exerce un suivi global du programme REDD+, ou un groupe multipartite REDD+, ou l'équipe de facilitation pour lancer l'appel des candidatures et de proposer un processus de sélection des représentants.

- 3.3.8 La représentation sera plus efficace si un mécanisme de compte-rendu est défini pour s'assurer que les membres du comité rendent compte et reçoivent des commentaires des gens qu'ils représentent.
- 3.3.9 L'expérience montre que si tous les membres ont proposé un remplaçant au cas où un membre ne peut pas assister à la réunion, cela contribue à assurer la continuité.
- 3.3.10 L'expérience montre qu'il est difficile de gérer plus de 20 personnes impliquées dans un groupe de prise de décision de sorte qu'il est proposé que la composition maximale du Comité des Standards au niveau des pays devrait être au plus de 25 membres et de préférence ne pas dépasser 15.
- 3.3.11 Il sera probablement nécessaire d'organiser le renforcement des capacités pour les membres du Comité afin de s'assurer qu'ils puissent participer efficacement et s'acquitter des responsabilités du comité.
- 3.3.12 Afin d'assurer qu'aucun groupe ne puisse dominer ou être marginalisé dans un système de vote, les organisations couramment répartissent les participants en groupes d'intérêt (ou chambres), et organisent le vote selon ces lignes*.
- 3.3.13 Par exemple, un système de vote peut exiger que la majorité des membres de chaque groupe d'intérêt soient d'accord sur une proposition. Dans ce cas, la proposition ne peut être approuvée si un groupe d'intérêt n'est pas d'accord, mais la proposition peut être approuvée que si quelques individus expriment leur désaccord. Cette approche permet aussi d'avoir un nombre de représentants de parties prenantes différent tout en donnant un poids égal à chaque groupe.

* La Table ronde sur le Soja Responsable a des groupes de la société civile, des producteurs, l'industrie/commerce et finances. Le Forest Stewardship Council a des chambres économiques, sociaux et écologiques ".

Interprétation

L'interprétation spécifique au pays adapte le contenu des REDD+ SES et le processus au contexte du pays, ce qui rend les standards REDD+ SES international pertinents et efficaces pour le pays, et comprend:

- La création **d'indicateurs spécifiques au pays** (les principes et les critères restent les mêmes dans tous les pays)
- La conception **du processus d'évaluation spécifique à chaque pays**

4. Développer le Plan Pour le Processus REDD+ SES

Qui: Dirigé par l'équipe de facilitation et inclus au besoin les différentes parties prenantes pertinentes

Résultats: Calendrier des activités et responsabilités pour le processus REDD+SES bien définis

4.1 Objectifs

Définir un calendrier des activités et des responsabilités pour la création du Comité de Standards au niveau des pays, le développement d'indicateurs et l'évaluation de la performance, y compris un processus pour l'intégration effective des REDD+ SES avec d'autres mécanismes de sauvegardes le cas échéant.

4.2 Lignes directrices

- 4.2.1 Cette activité devrait être menée par l'équipe de facilitation des REDD+ SES, pour assurer la collaboration avec, et la contribution d'autres individus ou des groupes de travail sur la planification et la mise en œuvre de REDD+.
- 4.2.2 Lorsque les REDD+ SES ont besoin d'être intégrés à d'autres mécanismes de sauvegardes, tels que ceux du FCPF, ONU-REDD, d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux, ou le cadre national politique et juridique, alors un processus intégré devrait être développé, par exemple par le biais d'une réunion de travail (ou d'un atelier) avec les personnes clés des autres organismes et groupes de parties prenantes pertinentes.
- 4.2.3 Une décision devrait être prise par rapport aux moyens de communication et de diffusion de l'information, y compris la/les langue(s) qui sera/seront utilisée(s) pour les documents et les réunions, afin de s'assurer que des groupes de parties prenantes ne soient pas exclus.
- 4.2.4 Une partie importante de l'élaboration d'un processus d'évaluation spécifique à chaque pays concerne la discussion et la définition de l'ampleur du compte-rendu publique ainsi que de la/des langue(s) et des moyens de diffusion.
- 4.2.5 Une fois que le Comité des Standards a été créé, il devrait contribuer et approuver le plan et un calendrier pour l'utilisation des REDD+ SES dans le pays.
- 4.2.6 Le plan et le processus pour l'utilisation des standards devraient être rendus accessibles au public, par exemple sur un site internet existant du gouvernement ou un site approuvé de REDD+, si un tel site n'est pas disponible, sur un autre site pertinent. L'information sera également affichée sur le site REDD+ SES (www.redd-standards.org) avec des liens vers les documents pertinents.

5. Développer la version préliminaire des indicateurs spécifiques-pays

Qui: groupe technique de travail composé de l'équipe de facilitation et les parties prenantes/experts pertinents (ex. 3-7 personnes), potentiellement plusieurs groupes dans le cadre d'un atelier

Résultats: la version préliminaire d'indicateurs pertinents au contexte du pays

5.1 Objectifs

Rendre pertinent les REDD+ SES internationaux au contexte du pays, faire référence aux termes spécifiques à chaque pays, parties prenantes, processus de gouvernance, institutions et législation.

5.2 Lignes directrices sur le processus de développement d'indicateurs

- 5.2.1 L'équipe de facilitation doit organiser le développement des indicateurs spécifiques au pays à travers un processus inclusif et participatif.
- 5.2.2 Un groupe de travail technique devrait être créé pour élaborer des indicateurs préliminaires. Cela devrait inclure l'équipe de facilitation et d'autres parties prenantes et experts concernés. Le groupe est susceptible de mieux travailler avec au moins trois et pas plus de six à sept personnes. S'il y a plusieurs bons facilitateurs, alors plusieurs groupes pourraient travailler en même temps sur des principes et des critères différents dans le cadre d'un atelier. Cette approche permet une plus large participation au processus de rédaction et l'atelier peut être organisé de telle sorte que chaque groupe passe en revue le travail des autres groupes.
- 5.2.3 Les indicateurs préliminaires et le processus de consultation devraient idéalement être approuvés par le Comité des Standards avant le début des consultations, mais cela peut ne pas être possible s'il y a des retards dans la création du comité.
- 5.2.4 Il est très important d'encourager la transparence à tous les niveaux dans le processus d'élaboration d'indicateurs: par exemple, en publiant les termes de référence et un calendrier pour les indicateurs sur les sites internet ainsi que les préavis de périodes de consultation publique, en publiant les versions préliminaires sur les sites internet, en traduisant les documents dans toutes les langues pertinentes, en engageant de façon proactive avec les groupes de parties prenantes afin d'assurer un bon niveau de compréhension du processus, etc.

5.3 Les Lignes Directrices sur le contenu des indicateurs

- 5.2.1 Principes et Critères: Aucun changement n'est autorisé aux Principes et Critères des REDD+ SES car ceux-ci doivent être cohérents dans tous les pays.

Remarque: Toutes les modifications proposées aux principes et critères existants ou toutes propositions pour de nouveaux critères doivent être soumises au Secrétariat International et peuvent être traitées dans la prochaine version des standards.

Indicateurs: L'actuel «cadre pour les indicateurs» fournit un point de départ pour le développement d'indicateurs spécifiques au pays. Chaque indicateur est composé de deux

parties: l'«essence» - l'idée de base - et les qualificatifs - les phrases décrivant des aspects clés du processus ou le résultat, les conditions clés, et d'autres points spécifiques qui doivent être prises en compte².

- 5.2.2 Les indicateurs (ex : essence et qualificatifs) peuvent être maintenus tels qu'ils sont, adaptés, supprimés ou ajoutés, comme suit:
- **Maintenus**: continuant à la fois avec l'essence et les qualificatifs de l'actuel «cadre pour les indicateurs» international sans autre changement que la traduction.
 - **Adaptés** : ajustant l'essence ou un /plusieurs qualificateurs pour refléter le contexte du pays. Par exemple, en utilisant les termes techniques, faisant référence à des agences gouvernementales spécifiques, utilisant la langue locale. C'est-à-dire rendre l'indicateur spécifique au pays tout en ne modifiant pas le sens ou l'intention. Cela peut inclure la fusion de deux indicateurs.
 - **Supprimés**: suppression de l'indicateur en entier ou d'un ou plusieurs qualificateurs s'il s'avère qu'ils soient répétitifs à cause de doublons (dans ce cas ils sont regroupés), ou ils ne sont pas importants pour un pays/région en particulier.
 - **Ajoutés**: De nouveaux indicateurs peuvent être ajoutés au besoin. Ils doivent apporter une valeur ajoutée pour démontrer la performance par rapport au critère.

Si des adaptations, des suppressions et des ajouts aux indicateurs sont proposés, une justification doit être fournie.

- 5.2.3 Une méthodologie pour traiter les commentaires et le niveau de participation requis doivent être définis avant de commencer le processus d'élaboration des indicateurs.
- 5.2.4 Les indicateurs spécifiques du pays devraient être développés aussi bien pour la phase actuelle du programme REDD+ des pays que pour les phases à venir, par exemple de la préparation à la mise en œuvre.
- 5.2.5 Un format pour l'élaboration des indicateurs spécifiques au pays est fourni à l'annexe 2 incluant les informations suivantes pour chaque cadre d'indicateur:
- **Indicateur spécifique au pays**, y compris l'essence et le qualificateur
 - **Type d'interprétation** – maintenu, adapté, supprimé ou ajouté
 - **Justification** - devrait être fournie dans tous les cas où l'essence d'un indicateur et/ou les qualificatifs ont été adaptés, supprimés ou ajoutés
 - **Notes d'orientation** - peuvent être ajoutées pour guider les parties prenantes locales, nationales et internationales sur les indicateurs. Par exemple expliquant l'intention derrière chaque indicateur, expliquant le contexte local, etc.

² Noter que le mot 'inclure' au début d'un qualificatif veut dire 'la portée de cet indicateur inclus...'. Le mot 'incluant' au début d'un qualificatif est utilisé quand le qualificatif doit être lu comme une partie spécifique de la phrase de l'indicateur. 'S'applique à' au début d'un qualificatif veut dire 'cet indicateur s'applique à...'.

6. Organiser des consultations sur les indicateurs

Qui : l'équipe de facilitation organise deux périodes de commentaires publics à travers de la publication des indicateurs préliminaires, des ateliers et toute autre sollicitation de commentaires, révision des indicateurs et réponse aux commentaires et le Comité sur les Standards approuve les révisions et les réponses aux commentaires publics.

Résultats : les commentaires sont regroupés, les indicateurs sont revus et des réponses sont apportées aux commentaires.

6.1 Objectifs

Assurer la contribution des parties prenantes à la définition des indicateurs pour mesurer la performance sociale et environnementale de REDD+ dans leur pays.

6.2 Lignes Directrices

- 6.2.1 L'équipe de facilitation doit organiser la publication des indicateurs préliminaires et une période de commentaires publics. Ceci doit inclure la publication sur des sites internet du gouvernement ou ceux approuvés pour REDD+, si disponibles, et la possibilité de soumettre des commentaires électroniquement, aussi bien que la circulation et l'invitation aux groupes de parties prenantes pertinentes à apporter leurs commentaires.
- 6.2.2 Il est important d'accorder un temps suffisant pour la consultation, donnant ainsi aux parties prenantes le temps nécessaire pour absorber l'information, se consulter entre eux-mêmes et donner des retours considérables. Le Code de bonne pratique de l'ISEAL³ pour la mise en place des standards sociaux et environnementaux suggère que deux périodes de consultation publique soient tenues afin de faciliter la participation des parties prenantes et du public dans le processus de développement des indicateurs – la première d'au moins 60 jours et la seconde d'au moins 30 jours. La période de participation publique doit permettre la participation effective des parties prenantes, reflétant les circonstances du pays en question (par exemple : considérer les impacts de la saison sur la communication).
- 6.2.3 Il sera aussi important de faciliter les consultations avec les parties prenantes clés, par exemple à travers des ateliers de travail, particulièrement avec ceux qui n'ont pas accès à internet et courriel tel que les populations autochtones ou les communautés locales.
- 6.2.4 Les standards doivent être publiés dans les langues appropriées afin de pouvoir recevoir des commentaires des parties prenantes, incluant les populations autochtones.
- 6.2.5 L'équipe de facilitation devra donner à l'avance l'information sur les périodes de consultation publique et encourager les groupes des parties prenantes à tenir des séances de travail ou de discussion pouvant générer des commentaires. Ceci est tout particulièrement le cas des pays où il existe d'importants groupes de parties prenantes qui sont plus à l'aise pour faire des commentaires à travers des discussions face à face que par écrit.

³ Alliance pour la Labellisation et l'Accréditation des Standards Sociaux and Environnemental Internationaux www.isealalliance.org

- 6.2.6 Tous les commentaires reçus durant une séance de travail ou toutes formes de soumission devraient être regroupés et publiés par l'équipe de facilitation. Une réponse doit être préparée pour chaque commentaire ; expliquant comment il a été pris en compte en modifiant l'essence et/ou les qualificatifs d'un indicateur ou pourquoi le commentaire n'était pas pertinent.
- 6.2.7 Toutes différences significatives d'opinion devraient être présentées au Comité des Standards au niveau du pays pour résolution. Le Comité des Standards doit revoir et approuver la réponse aux commentaires, qui doit également être publiée.

6.3 Orientations

- 6.3.1 La première période de consultation peut être réduite à non moins de 30 jours si des méthodes proactives (ex : rencontres facilitées pour les parties prenantes) sont utilisées pour recevoir des commentaires des groupes de parties prenantes. De telles méthodes proactives sont également susceptibles d'aboutir à de riches commentaires.
- 6.3.2 Il peut être utile d'organiser les commentaires par Principe ou Critères lorsqu'on regroupe ou répond aux commentaires.

Evaluation

Le processus pour évaluer la performance du programme REDD+ par rapport aux indicateurs spécifiques de pays comprend :

- **Suivi** – Un plan de suivi définit quelles sont les informations spécifiques qui doivent être collectées, où elles se trouvent, comment les rassembler et analyser et qui doit en être responsable.
- **Revue** – Des consultations sont organisées pour faciliter la revue par les parties prenantes de la version préliminaire du rapport d'évaluation pour renforcer sa qualité et crédibilité.
- **Compte rendu** – Après approbation par le Comité des Standards du pays, le rapport complet sur la performance par rapport aux indicateurs REDD+ SES doit être rendu public.

Le processus d'évaluation doit promouvoir la participation et l'appropriation par les parties prenantes afin d'assurer la transparence et la redevabilité et renforcer la qualité et la crédibilité de l'évaluation. Le rapport résultant doit apporter une évaluation équitable et correcte de la performance du programme REDD+ par rapport aux principes et critères des REDD+ SES qui peut être utilisé pour communiquer aux intervenants nationaux et internationaux et pour encourager une meilleure performance.

7. Préparer un Plan de Suivi

Qui: équipe de facilitation, et probablement un consultant ou un expert avec l'expertise de suivi-évaluation

Résultats: plan des informations dont on a besoin, où les trouver, comment les rassembler et analyser et par qui.

7.1 Objectifs

Définir, pour la période d'évaluation en cours, les informations à rassembler, où les trouver, comment les informations doivent être rassemblées et analysées, et qui doit en être responsable.

7.2 Lignes directrices

7.2.1 La portée de l'application du REDD+ SES pour la période en cours devra être choisie en accord avec le Comité des Standards – par exemple définir quel composant(s) et phases du programme REDD+ seront évalués - puis l'équipe de facilitation doit organiser le développement du plan de suivi.

7.2.2 Mettre l'accent sur la période d'évaluation en cours, un plan de suivi devrait être mis au point définissant, pour chaque indicateur (l'essence et les qualificatifs associés):

- **Suivi Spécifique de l'Information** définissant *quelles* informations seront utilisées pour évaluer la performance par rapport aux indicateurs *pour la période d'évaluation en cours*.
- **Source** définissant *où* l'information sera trouvée, par exemple dans les résultats d'un sondage ou d'un rapport existant (une source secondaire) ou grâce à la collecte directe des informations par des sondages, des groupes de discussion, etc. (une source primaire).
- **Méthodes** définissant *comment* l'information sera rassemblée et analysée, tel que:
 - Source secondaire - définir les processus pour examiner les informations existantes
 - Principale source - définir un outil de collecte d'information par exemple, sondages, groupes de discussion
 - Stratégie d'échantillonnage, le cas échéant
 - Méthodes d'analyse des données
- **Responsabilités** définissant *qui* doit faire quoi :
 - Qui organise le processus de collecte des informations
 - Qui, concrètement, rassemble ou donne l'information
 - Qui analyse l'information

7.2.3 Proposition de format pour un plan de suivi :

Indicateur spécifique de pays (Essence et qualificatifs)	Information spécifique de suivi ⁴ (Quoi)	Source pour le contrôle de l'information (Où)	Méthode (Comment)	Responsabilité (Qui)

7.3 Lignes directrices

- 7.3.1 Lorsque de l'information appropriée et pertinente est déjà collectée et communiquée (ex : par le gouvernement) celle-ci devra être utilisée à chaque fois que possible.
- 7.3.2 La préparation du plan de suivi est un processus technique et demande beaucoup de travail. Cette étape peut commencer au cours des consultations sur les indicateurs et le plan peut alors être adapté en fonction des modifications apportées aux indicateurs finaux.
- 7.3.3 Le développement du plan de suivi bénéficiera probablement de l'aide d'un consultant ayant de l'expérience en suivi et évaluation (S&E) et/ou des conseils des personnes ayant connaissance de la disponibilité des informations secondaires pertinentes ou ayant de l'expérience en conception de collecte d'information primaires.
- 7.3.4 En principe, tous les indicateurs doivent être évalués, mais puisque le programme REDD+ est dans ces premiers stades dans la plupart des pays, il peut ne pas être possible de suivre et de rendre compte sur tous les indicateurs dans le premier cycle d'évaluation en 2012. Le premier plan de suivi doit se concentrer sur les indicateurs qui peuvent être suivis au stade actuel du programme REDD+, réduisant ainsi le nombre d'indicateurs qui seront utilisés à ce stade. L'information spécifique de suivi, pour chaque indicateur, définie dans le plan de suivi doit être celle qui est applicable en 2012, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire à ce stade de développer un plan de suivi pour des informations qui ne seront disponibles qu'après cette phase. En général, il ne sera pas possible de présenter un rapport à ce stade sur les 'indicateurs de résultats', par exemple les impacts sociaux et environnementaux qui mettent du temps avant d'être mesurables.
- 7.3.5 Lorsqu'il y a de l'intérêt pour l'utilisation continue des REDD+ SES afin de fournir l'information sur la performance sociale et environnementale du programme REDD+, il peut y avoir des opportunités d'intégration pour la collecte de données avec des processus existants ou nouveaux, relatifs a REDD+ tel que les processus d'aménagement du territoire, l'évaluation d'impacts sociaux et environnementaux ou le rapport sur les conditions a remplir pour les projets REDD+.

⁴ Pertinent pour la période de suivi en cours

8. Développer la Version Préliminaire du Rapport d'Evaluation de Performance

Qui: l'équipe de facilitation organise la collecte des données et l'analyse et élabore la version préliminaire du rapport, avec les parties prenantes ou les tierces parties au besoin.

Résultats: la version préliminaire du rapport d'évaluation qui inclut les résumés de performance pour chaque critère, ainsi que les détails de chaque indicateur

8.1 Objectifs

Identifier, collecter, et rassembler «les informations de suivi spécifique» tel que défini dans le plan de suivi et pour préparer une version préliminaire du rapport de performance du programme REDD + pour chacun des indicateurs des REDD + SES.

8.2 Lignes directrices

8.2.1 L'équipe de facilitation devrait organiser la collecte d'informations et élaborer la version préliminaire du rapport. Le rapport devrait inclure:

- Un résumé de la performance au niveau des principes.
- Un résumé de la performance par rapport à chaque critère, c'est-à-dire résumant l'information obtenue pour tous les indicateurs au titre de chaque critère;
- Une explication plus détaillée de la performance à l'égard de chaque indicateur expliquant quelles sont les informations ou preuves sur lesquelles ceci est basé et en fournissant une référence ou un lien vers la source de l'information le cas échéant, et
- Les annexes contenant des informations de support pour certains indicateurs, le cas échéant.

8.3 Orientations

8.3.1 La crédibilité du suivi peut être affectée par :

- **La qualité de l'information collectée.** Si l'indicateur se rapporte à des résultats à travers le programme REDD + le suivi sera moins crédible si l'information est recueillie à partir d'un seul site et sera plus crédible si un processus est mis en place pour suivre tous les sites. Une solution plus pratique, qui peut encore être crédible, peut-être de recueillir des informations auprès d'un échantillon de sites de différents types et emplacements géographiques.
- **La qualité de l'information collectée.** Une information existante est facile et moins coûteuse à utiliser mais peut endommager la crédibilité s'il n'est pas fiable ou contentieux/contestée. Dans ce cas, il est préférable d'essayer de recueillir des données primaires si cela peut être fait correctement et efficacement. Lorsque des sources fiables existent déjà, elles devraient être utilisées dans l'intérêt de l'efficacité. Pour vérifier la fiabilité, «des contrôles ponctuels» peuvent être utilisés.
- **Qui collecte l'information.** Lorsque la performance d'une agence est en cours d'évaluation, il y aura plus de confiance dans le contrôle, si d'autres intervenants ont eu la chance de contribuer à la collecte d'informations ou si l'information est recueillie par une tierce partie. Bien qu'un contrôle indépendant puisse renforcer la crédibilité, il sera probablement aussi plus coûteux. Assumer la responsabilité de contrôle, en collaboration avec d'autres intervenants peut aussi être un moyen important d'encourager une gestion adaptative par l'agence responsable de la conception et la mise en œuvre d'un programme REDD +.

8.3.2 Un résumé de la performance contre les garde-fous de l'UNFCCC REDD + peut également être inclus dans le rapport d'évaluation, compilé à partir de la performance à l'égard des

9. Organiser la revue de la version préliminaire du rapport d'évaluation par les parties prenantes

Qui: l'équipe de facilitation organise les consultations et le Comité de Standards approuve la révision et répond aux commentaires (processus similaire pour les consultations sur les indicateurs)

Résultats: les commentaires rassemblés, rapport revu et réponses aux commentaires

9.1 Objectifs

Favoriser les commentaires des parties prenantes sur le rapport avant sa finalisation dans le but d'améliorer sa qualité et crédibilité.

9.2 Lignes directrices

- 9.2.1 L'examen du rapport préliminaire d'évaluation devrait être entrepris à travers une consultation des parties prenantes.
- 9.2.2 L'examen devrait être organisé sur une période d'au moins 60 jours de commentaires publics, ce qui pourrait être réduit à 30 jours s'il y a la facilitation active des consultations. Les consultations devraient inclure des consultations facilitées avec les parties prenantes clés, par exemple à travers des ateliers, suivant un processus similaire aux consultations sur les indicateurs (6. Au-dessus).
- 9.2.3 Comme seconde étape du processus d'examen, le Comité des Standards devrait examiner le projet de rapport et comment les commentaires des parties prenantes sur le rapport ont été pris en compte, avant d'approuver formellement le rapport final.

10. Publier le Rapport d'Evaluation

Qui: l'équipe de facilitation organise la publication et la diffusion du rapport final après l'approbation par le Comité de Standards

Résultats: Le rapport complet sur la performance par rapport aux critères et indicateurs des REDD+SES est publiquement disponible.

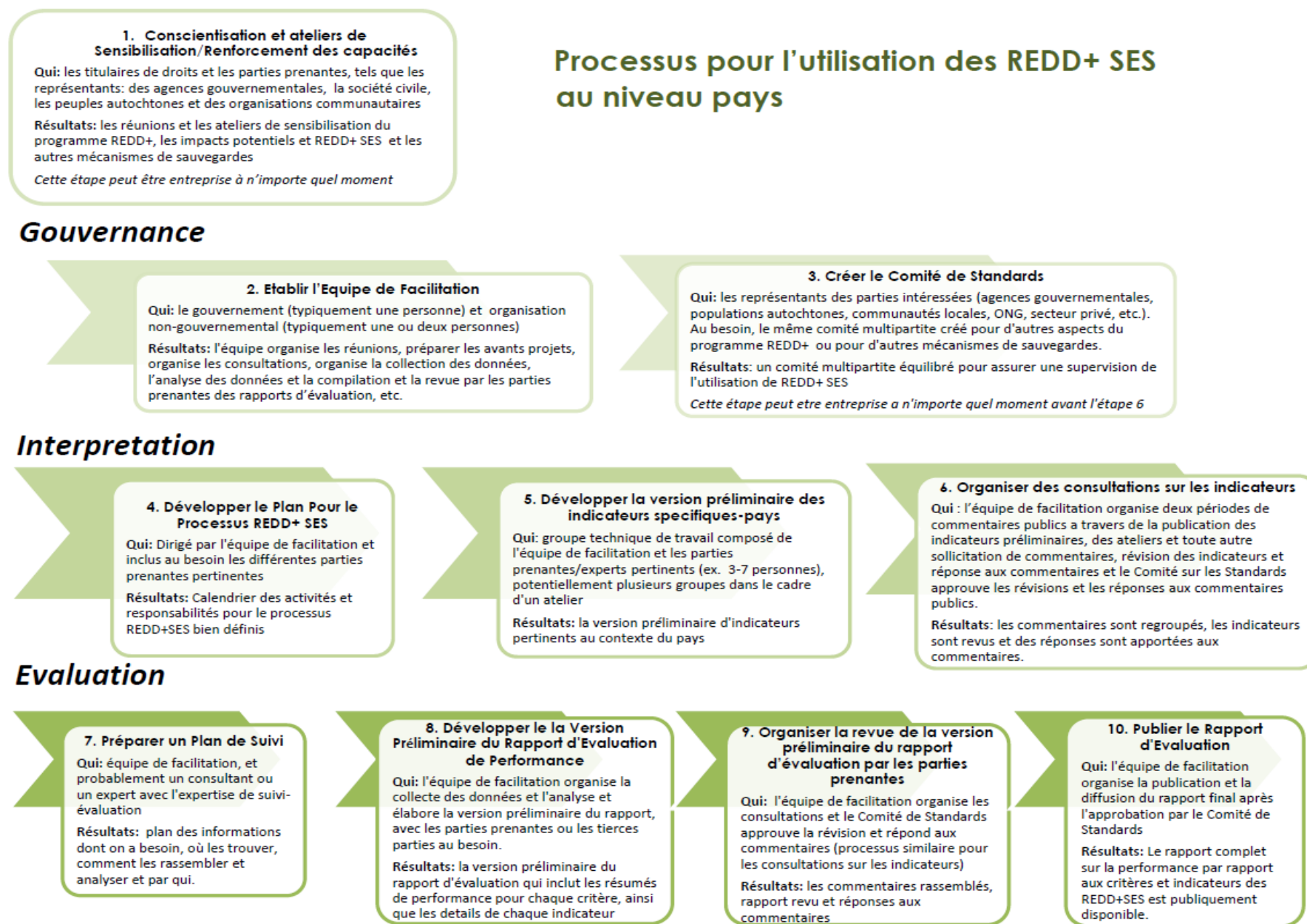
10.1 Objectifs

Produire un rapport complet de la performance du programme REDD+ par rapport aux principes, critères et indicateurs des REDD + SES accessible au public.

10.2 Lignes Directrices

- 10.2.1 Les pays participants à l'initiative REDD+ SES doivent définir un plan de compte-rendu, rendant publiquement disponible le rapport complet de performance par rapport aux indicateurs et, dans l'intérêt de maximiser la crédibilité et la transparence, les pays doivent aussi rendre disponibles les commentaires reçus sur le rapport.
- 10.2.2 Le rapport final doit être publiquement disponible dans la langue officielle locale, par exemple sur un site internet du gouvernement ou le site REDD+ approuvé. Un lien sera aussi disponible sur le site internet REDD+ SES (www.redd-standards.org).
- 10.2.3 Au minimum, le résumé du rapport au niveau des principes doit être disponible dans les langues et les formats accessibles à relativement tous les groupes de parties prenantes.

Annexe 1. Diagramme de flux des dix étapes pour l'utilisation de REDD+SES au niveau pays



Annexe 2. Format pour le développement des indicateurs spécifiques au pays

Principe 1: Les droits a la terre, territoires et ressources sont reconnus et respectés par le programme REDD+						
Critère 1.1 Le programme REDD+ identifie effectivement les différents détenteurs de droit (officiel et coutumier) et leurs droits à la terre, territoire et ressources pertinents au programme.						
Cadre des indicateurs		Indicateurs spécifiques au pays		Type d'interprétation ⁵	Justification	Guidance notes
Essence	Qualificateurs	Essence	Qualificateurs			
1.1.1 Un processus est établi pour inventorier et dresser l'état des droits à la terre, territoires et ressources pertinentes au programme de REDD+.	<ul style="list-style-type: none"> i. Le processus est participatif. ii. Inclut les droits officiels et coutumiers. iii. Inclut les droits fonciers/d'usage/de gestion. iv. Inclut les droits des groupes marginalisés et/ou vulnérables. v. Inclut des droits qui se chevauchent ou rentrent en conflit. 					
1.1.2 Le plan d'usage des terres utilisé par le programme de REDD+ identifie les droits de tous les détenteurs de droits pertinents.	<ul style="list-style-type: none"> i. Inclut le plan de gestion des forêts. ii. Inclut des droits qui se chevauchent ou rentrent en conflit. iii. L'état des droits sur les frontières spatiales est dressé. iv. S'applique aux détenteurs des droits qui sont pertinents au programme de REDD+ identifiés en accord avec le critère 6.1. 					

⁵ Maintenu, adapté, supprimé ou ajouté